

N^o 175. — *ARRÊTÉ du 25 avril, concédant une portion de terre, dans le district de Tuuhora (île d'Anaa), à la Mission catholique de Taïti.*

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux Iles de la Société.

Vu la lettre de M. le pro-vicaire apostolique de Taïti, en date du 27 février, par laquelle ce prélat demande la concession d'un terrain situé à Anaa, pour y édifier un presbytère ;

Vu l'avis favorable du chef du service du Génie ;

Vu la dépêche du 18 mai 1855, conférant au Conseil d'Administration des Établissements français de l'Océanie, les attributions des Conseils généraux relativement aux concessions de terres domaniales ;

Vu l'ordonnance du 28 avril 1843, et le décret du 14 janvier 1860 ;

Sur la proposition de l'Ordonnateur f. f. de Directeur de l'Intérieur ;

Le Conseil d'Administration entendu,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1^{er}. Est concédée à la Mission catholique de Taïti, représentée par M. Albert Montiton, pro-vicaire apostolique p. i., la portion de terre désignée au plan ci-annexé, mesurant une superficie de vingt-cinq ares (25 ares), située dans le district de Tuuhora, île d'Anaa, et sur laquelle était établi le poste de gendarmerie.

ART. 2. Cette concession est faite à la condition que le terrain qui en est l'objet, ne sera jamais aliéné par la Mission et restera affecté à la destination en vue de laquelle il est concédé, sous peine de faire retour au Domaine.

ART. 3. L'Ordonnateur f. f. de Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré partout où besoin sera et inséré dans les deux langues au *Messenger*, et au Bulletin Officiel des Établissements.

Papeete, le 25 avril 1861.

Signé : E. G. DE LA RICHERIE.

Par le Commandant, Commissaire Impérial :

L'Ordonnateur f. f. de Directeur de l'Intérieur,

Signé : TRILLARD.

N^o 176. — *ARRÊTÉ du 25 avril, instituant une commission sanitaire à Papeete.*

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux Iles de la Société,